



Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) de la Caisse des Dépôts 2024 – 2027



EDITO

La Caisse des Dépôts, par son identité historique résolument tournée vers l'intérêt général, est une alliance unique d'acteurs économiques publics et privés, qui s'engage au cœur des territoires, pour accélérer la transformation écologique et pour contribuer à offrir une vie meilleure pour toutes et tous. En 2022, le Groupe Caisse des Dépôts a affirmé cette raison d'être : véritable boussole pour ses missions, qui se décline dans les engagements ambitieux en matière environnementale, sociale et de bonne gouvernance de sa politique durable.

La filière achats, cruciale dans la politique durable de l'Etablissement Public et notamment pour la maîtrise de ses émissions de gaz à effet de serre indirectes, contribue à renforcer les impacts ESG de la CDC par la mise en œuvre de ces engagements auprès de ses fournisseurs. Elle est en première ligne pour répondre aux défis actuels : réduire son empreinte carbone, contribuer à la cohésion sociale et rechercher l'excellence opérationnelle.

En réponse à ces objectifs stratégiques, la Caisse des Dépôts donne une nouvelle ambition à son SPASER, en l'enrichissant pour sa troisième édition.

La Caisse des Dépôts s'engage ainsi à ce que tous ses marchés intègrent, dès la définition de ses besoins, des clauses et critères prenant en compte les impératifs écologiques et sociaux.



Nathalie Tubiana

Directrice des finances et de la politique durable

Groupe Caisse des Dépôts



Catherine Mayenobe

Directrice générale adjointe, directrice des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle

Groupe Caisse des Dépôts



Sommaire

EDITO	2
INTRODUCTION	5
<i>Les achats publics à la Caisse des Dépôts (CDC)</i>	5
<i>Un SPASER de 3^{ème} génération</i>	5
<i>Enjeux pour l'organisation</i>	5
<i>Un SPASER aligné sur les objectifs développement durable (ODD)</i>	6
CHIFFRES CLES DU SPASER 2021 - 2023	7
AXE 1 : ACHATS AU SERVICE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE	8
Objectif 1 : Réduire la production de déchets et améliorer leur valorisation	9
<i>Sous-objectif n°1 - Réduire l'usage des plastiques notamment à usage unique, et agir en faveur de sa collecte et de son recyclage.</i>	9
<i>Sous-objectif n°2 – Prévenir, réduire et recycler les déchets issus des travaux, d'activités économiques (DAE), ménagers et assimilés (DMA).</i>	9
<i>Sous-objectif n°3 - Favoriser l'achat de biens issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.</i>	9
Objectif 2 : Réduire nos émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au dérèglement climatique	10
<i>Sous-objectif n°1 – Mesurer et réduire les émissions de gaz à effet de serre de nos achats.</i>	10
<i>Sous-objectif n°2 - S'adapter aux effets du dérèglement climatique.</i>	10
Objectif 3 : Encourager la sobriété des consommations et le recours aux énergies renouvelables	10
<i>Sous-objectif n°1 - Réduire la consommation d'énergie et d'eau.</i>	10
<i>Sous-objectif n°2 - Recourir à des énergies renouvelables.</i>	11
Objectif 4 : Favoriser les moyens de déplacements et de livraisons alternatifs	11
<i>Sous-objectif n°1 - Optimiser et verdir la flotte des véhicules.</i>	11
<i>Sous-objectif n°2 - Poursuivre et renforcer la politique de déplacement professionnel responsable.</i>	11
<i>Sous-objectif n°3 - Rendre la livraison plus responsable.</i>	11
Objectif 5 : Rendre le numérique plus responsable	11
<i>Sous-objectif n°1 - Améliorer la gestion responsable du parc informatique.</i>	12
<i>Sous-objectif n°2 - Acheter et développer des logiciels éco-conçus et accessibles.</i>	12
Objectif 6 : Construire une alimentation durable et locale	12
<i>Sous-objectif n°1 – Améliorer la part de produits respectant les exigences environnementales</i>	12
Objectif 7 : Protéger, restaurer la biodiversité et lutter contre les pollutions	12
<i>Sous-objectif n°1 – Mesurer et prendre en compte la biodiversité dans les marchés.</i>	13
<i>Sous-objectif n°2 - Lutter contre la déforestation importée.</i>	13
<i>Sous-objectif n°3 – Réduire les pollutions et les nuisances.</i>	13
AXE 2 : ACHATS AU SERVICE DE L'INCLUSION SOCIALE ET PROFESIONNELLE	15
Objectif 1 : Renforcer l'insertion sociale et professionnelle	16

Sous-objectif n°1 - Renforcer la prise en compte du handicap dans les marchés.	16
Sous-objectif n°2 - Favoriser les opérateurs économiques qui emploient des travailleurs en situation de handicap.	16
Sous-objectif n°3 - Accroître les achats passés auprès des structures de l'inclusion.	16
Objectif 2 : Promouvoir l'égalité Femme / Homme et lutter contre les discriminations	16
Sous-objectif n°1 - Promouvoir l'égalité femme / homme par la commande publique.	16
Sous-objectif n°2 - Lutter contre les discriminations.	17
Objectif 3 : Améliorer les conditions de travail.....	17
Sous-objectif n°1 - Renforcer le suivi du devoir de vigilance de la chaîne d'approvisionnement.	17
Sous-objectif n°2 - Veiller à l'amélioration des conditions de travail des prestataires.	17
AXE 3 : ACHATS INNOVANTS ET ECONOMIQUEMENT RESPONSABLES.....	19
Objectif 1 : Faciliter l'accès des PME à la commande publique.....	20
Sous-objectif n°1 - Simplifier l'accès à la commande publique.....	20
Sous-objectif n°2 - Encourager le recours à des achats à destination des PME et des acteurs de l'ESS.....	20
Objectif 2 : Stimuler l'acquisition de produits innovants	20
Sous-objectif n°1 - Développer les pratiques achats au service de l'innovation.....	20
Sous-objectif n°2 – Encourager la transformation interne innovante des achats	20
AXE 4 : GOUVERNANCE DU SPASER ET PERFORMANCE ACHAT.....	22
Objectif 1 : Renforcer la prise en compte des enjeux RSE dans les achats	23
Sous-objectif n°1 – Améliorer la prise en compte de la RSE dans la définition du besoin.....	23
Sous-objectif n°2 – Renforcer la RSE dans les techniques d'achat.	23
Sous-objectif n°3 – Développer une approche en cycle de vie et en coût complet.....	23
Sous-objectif n°4 – Stratégie achats	23
Sous-objectif n°5 – Former et outiller les acheteurs et les prescripteurs.....	23
Objectif 2 : Améliorer le contrôle de l'exécution du marché	24
Sous-objectif n°1 – Contrôler l'exécution du marché.	24
Sous-objectif n°2 – Bilan de fin de marché.	24
Objectif 3 : Gouvernance du SPASER	24
Sous-objectif n°1 – Gouvernance du SPASER.....	24
Sous-objectif n°2 – Communication du SPASER.	25
NOS ENGAGEMENTS	27

Introduction

Les achats publics à la Caisse des Dépôts (CDC)

La Caisse des Dépôts (CDC) et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le Groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales et exerce des activités concurrentielles sous la surveillance et la garantie du Parlement (Article L. 518-2 du Code monétaire et financier).

La Caisse des Dépôts, pouvoir adjudicateur, est soumise au code de la commande publique. Le département des achats au sein de la direction de l'exécution des opérations économiques financières (DEOF) est en charge des achats de travaux, de fournitures et de prestations de services pour l'Etablissement Public (EP) et a pour mission d'optimiser les achats réalisés, et ce dans le respect de la commande publique. Il apporte, par ailleurs, son appui et son expertise aux prescripteurs des directions fonctionnelles et opérationnelles.

La Caisse des Dépôts veille à mettre en œuvre des pratiques d'achats responsables sur l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement et à construire des relations mutuellement bénéfiques avec ses fournisseurs et sous-traitants.

Un SPASER de 3^{ème} génération

En 2017, un premier schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) a été adopté par la Caisse des Dépôts couvrant la période 2017 - 2020. Ce schéma, qui était organisé autour de trois engagements (progrès social, réduction de notre impact environnemental et relation équilibrée avec nos fournisseurs), a permis de structurer la démarche, d'identifier des leviers d'actions et de rendre visible certaines actions de la CDC.

En 2020, un second SPASER a été élaboré pour la période 2021 - 2023. Ses résultats figurent à la page 7 du présent document.

Le présent SPASER, conçu en concertation étroite avec les acheteurs et les principaux prescripteurs, a associé une cinquantaine de collaborateurs venant de toutes les directions. Tous ont participé à une série d'ateliers portant sur les quatre axes de ce document : environnemental, sociétal, économique et gouvernance. Cette situation démontre comment le sujet s'est intégré aux marchés, accélérant la prise en compte de l'achat responsable.

Cette 3^{ème} génération du SPASER, couvrant la période 2024 - 2027, a donc vocation à prolonger les actions du précédent schéma mais il est plus ambitieux, sur les objectifs et les actions. Il est également structurant pour la démarche interne d'achats responsables. L'objectif est d'intégrer une stratégie RSE dans tous les achats de l'établissement.

Enjeux pour l'organisation

La fonction achat fait face à de nombreux enjeux en matière d'achats responsables.

La fonction achat est soumise à des évolutions légales et réglementaires la contraignant et l'incitant à devenir plus responsable socialement et écologiquement. Le respect des évolutions réglementaires récentes, tel que le devoir de vigilance et l'anticipation des évolutions à venir

(CSRD) la poussent à prendre en compte plus fortement ces sujets et à les intégrer dans ses processus. La Caisse des Dépôts applique les dispositions des plans d’actions gouvernementaux (plan national des achats durables, plan anti-déforestation importée, circulaire n°6145/SG pour des services publics écoresponsables...).

En cohérence avec sa raison d’être et ses missions de financeur notamment de la transition écologique, la Caisse des Dépôts est ambitieuse en matière de réduction de son impact environnemental. La responsabilité sociétale et environnementale de l’achat est un premier levier d’action qui est mis en exergue dans la politique climat du groupe et la politique biodiversité et économie circulaire. Ces deux politiques imposent à la fonction achat d’accélérer sa transformation.

Par exemple, les émissions de gaz à effet de serre liées aux achats pèsent dans son bilan carbone. Réduire ses émissions de GES permettra de respecter la trajectoire de décarbonation 1,5°C de l’EP. Par son rôle, la Caisse des Dépôts est également investie dans le développement économique et inclusif des territoires. Dans son accord triennal handicap, la CDC s’est engagée à favoriser le recours aux prestations du secteur adapté et du secteur protégé. Enfin, la Caisse des Dépôts est un acteur qui doit être exemplaire et les achats peuvent fournir des indicateurs visibles de cet engagement. Cela oblige également à une communication de plus en plus exigeante s’appuyant sur des données tangibles.

Un SPASER aligné sur les objectifs développement durable (ODD)

Pour mieux piloter sa contribution aux objectifs de politiques publiques et objectiver son impact, le Groupe a choisi, depuis fin 2019, d’intégrer les objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) au pilotage de chacun de ses métiers et de ses filiales. Dans le cadre du plan d’action ODD du Groupe – qui concerne tous les métiers – 8 objectifs ont été identifiés comme prioritaires, les autres étant considérés comme significatifs. Une dynamique d’amélioration stratégique a été impulsée autour de ces 8 ODD « prioritaires » et des ODD « significatifs ». Ce SPASER intègre ces ODD et les décline en matière d’achats responsables.



Ces objectifs sont synthétisés en 4 axes dans le SPASER :

AXE 1 : Les achats au service de la transition écologique

AXE 2 : Les achats au service de l'inclusion sociale et professionnelle

AXE 3 : Les achats innovants et économiquement responsables

AXE 4 : Gouvernance du SPASER et performance achat

Chiffres clés du SPASER 2021 - 2023

En 2022, le montant des achats de la Caisse des Dépôts s'élève à **235 M€ TTC**.

RENFORCER NOTRE CONTRIBUTION EN FAVEUR DE LA REDUCTION DE NOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

En 2022, la production interne de déchets de la CDC en tonne est en **baisse de 15%** par rapport à 2017.

RENFORCER NOTRE CONTRIBUTION EN MATIERE DE PROGRES SOCIAL

En 2022, le volume d'achat passé auprès des entreprises du secteur protégé est de **613 k€**.

100% des marchés sont étudiés selon une dimension sociale via une convention avec Handeco.

RENFORCER NOS ACTIONS EN FAVEUR D'UNE RELATION EQUILIBREE AVEC NOS PARTIES PRENANTES

Chaque année, la CDC publie sa **programmation pluriannuelle des achats**.

En 2022, **100%** des marchés sur le périmètre achats généraux et immobilier intègrent des critères ou des clauses RSE.

AXE 1 : ACHATS AU SERVICE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Cet axe consacré à la mobilisation des **achats au service de la transition écologique** est primordial pour la stratégie RSE de la Caisse des Dépôts.

Les achats représentent les 2/3 des émissions de gaz à effet de serre annuelles du fonctionnement interne et les impacts des différents marchés sont non négligeables sur les autres limites planétaires (pollutions, érosion de la biodiversité, changement d'affectation des sols, ...).

La Caisse des Dépôts a d'ores et déjà enclenché une dynamique positive (baisse de la production de déchets de 15 % depuis 2017 ; consommation d'énergies renouvelables s'élevant à 73% en 2022, ...) et le groupe CDC s'est engagé sur une trajectoire de décarbonation 1,5°C et à travers sa politique biodiversité.

MARCHES EXEMPLAIRES, BONNES PRATIQUES ET ACTIONS EN COURS

- Reprise de la moquette usagée pour les opérations de travaux.
- Remplacement des contenants jetables de notre restauration collective par des contenants réutilisables.
- Déploiement en interne d'armoires à fournitures. Concept de mini recyclerie.

Sous-objectif n°1 - Réduire l'usage des plastiques notamment à usage unique, et agir en faveur de sa collecte et de son recyclage.

- Réduire ou prohiber l'achat direct d'objet en plastique à usage unique (bouteilles d'eau, ...).
- Réduire l'utilisation de plastique et améliorer le recyclage dans nos marchés de services ou de travaux.
- Poursuivre les efforts de réduction de la consommation d'emballages plastiques et d'amélioration de leur recyclage dans nos marchés publics.

Sous-objectif n°2 – Prévenir, réduire et recycler les déchets issus des travaux, d'activités économiques (DAE), ménagers et assimilés (DMA).

- Réduire la production de déchets dans les marchés et améliorer leur recyclage.
- Renforcer notre démarche interne de sobriété en matière d'achats de matériels et de consommables.
- Améliorer le suivi de la gestion des déchets de chantier et de maintenance des bâtiments.
- Réduire la production de déchets liés aux travaux.
- Mener un chantier zéro déchet enfoui avant 2030.

Sous-objectif n°3 - Favoriser l'achat de biens issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.

- Accompagner la réalisation des objectifs de réemploi et de recyclage issus de la loi AGEC.

Objectif 2 : Réduire nos émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au dérèglement climatique



MARCHES EXEMPLAIRES, BONNES PRATIQUES ET ACTIONS EN COURS

- Lancement de la collecte des bilans des émissions de gaz à effet de serre des prestataires via un outil de collecte des données fournisseurs depuis juin 2022.
- Mise en place en 2022, d'un marché « Compensation Label bas carbone » récompensé par le prix de la Neutralité Carbone.
- Pilotage de l'engagement des fournisseurs en matière de décarbonation. En 2022, 30% des émissions de gaz à effet de serre de nos achats sont engagées ou seront prochainement engagées dans une trajectoire de décarbonation SBTi 1,5°C.

Sous-objectif n°1 – Mesurer et réduire les émissions de gaz à effet de serre de nos achats.

- Demander au fournisseur l'empreinte carbone de la prestation, le bilan des émissions de gaz à effet de serre de la structure ou des données d'activité permettant de le calculer.
- Poursuivre la démarche ERASM consistant en un processus d'amélioration constante de la mesure de l'empreinte carbone des achats.
- Appliquer une stratégie de réduction de nos émissions de GES sur nos marchés.

Sous-objectif n°2 - S'adapter aux effets du dérèglement climatique.

- Penser les aménagements des bâtiments intérieurs et extérieurs en termes de rafraîchissement et de confort des collaborateurs face aux effets du dérèglement climatique : notamment par l'isolation et la végétalisation.

Objectif 3 : Encourager la sobriété des consommations et le recours aux énergies renouvelables



MARCHES EXEMPLAIRES, BONNES PRATIQUES ET ACTIONS EN COURS

- Un plan de sobriété énergétique a été mis en place pendant l'hiver 2022 - 2023 ainsi que l'été 2023. En 2022, on constate une baisse de 10% de la consommation d'énergie par rapport à 2021.
- Installation de panneaux solaires sur l'immeuble de la CDC à Bordeaux.
- En 2022, le taux d'énergies renouvelables (gaz, chaleur, électricité) s'élève à 73%.

Sous-objectif n°1 - Réduire la consommation d'énergie et d'eau.

- Cibler les marchés consommateurs d'eau et d'énergie pour réduire la consommation énergétique et d'eau.

Sous-objectif n°2 - Recourir à des énergies renouvelables.

- S'approvisionner en énergies renouvelables sur les sites en gestion directe afin de s'approcher de 100% en 2025 et le reporter.

1.4

Objectif 4 : Favoriser les moyens de déplacements et de livraisons alternatifs



MARCHES EXEMPLAIRES, BONNES PRATIQUES ET ACTIONS EN COURS

- En 2022, 80% de nos trajets en taxis se font en « taxis verts ».
- En 2022, la Caisse des Dépôts a reçu le prix « Mobilité durable Entreprises Grands Comptes » lors des Grands Prix de l'Ecomobilité.
- Parution fin 2023 du nouveau Plan de Mobilité 2024 – 2028.

Sous-objectif n°1 - Optimiser et verdir la flotte des véhicules.

- Poursuivre le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques sur les sites de la CDC.
- Poursuivre et accélérer le verdissement de la flotte de véhicules pour atteindre 100% de la flotte composée de véhicules électriques au 31/12/2030.

Sous-objectif n°2 - Poursuivre et renforcer la politique de déplacement professionnel responsable.

- Faire une étude annuelle sur les leviers de diminution des déplacements.

Sous-objectif n°3 - Rendre la livraison plus responsable.

- Favoriser les modes doux de livraison (modes de transports sans moteur ou à très faibles émissions, ...) tout en rationalisant la livraison (mutualisation, limitation du nombre de déplacements, ...).

1.5

Objectif 5 : Rendre le numérique plus responsable



MARCHES EXEMPLAIRES, BONNES PRATIQUES ET ACTIONS EN COURS

- CDC Informatique, GIE créé par la Caisse des Dépôts, a été labélisé Numérique responsable de niveau 2, soit le niveau de maturité le plus élevé.
- Marché SEO – BDT : Ajout dans le cahier des charges d'une prestation intellectuelle de caractéristiques RSE.

Sous-objectif n°1 - Améliorer la gestion responsable du parc informatique.

- Privilégier les achats de matériels informatiques issus du réemploi et allonger la durée de vie du matériel.

Sous-objectif n°2 - Acheter et développer des logiciels éco-conçus et accessibles.

- Accroître l'achat de logiciels éco-conçus et accessibles.

1.6

Objectif 6 : Construire une alimentation durable et locale



MARCHES EXEMPLAIRES, BONNES PRATIQUES ET ACTIONS EN COURS

- Le nouveau marché traiteurs, passé en 2023, privilégie les produits en circuit court, de saison, locaux, issus de l'agriculture raisonnée ou labellisés.
- L'Association pour la Gestion des Restaurants (AGR) du groupe Caisse des Dépôts (CDC) a initié depuis 2019 une démarche de remplacement des protéines animales par des protéines végétales en partenariat avec l'Ecole Ducasse.
- Vente de chocolat issu du commerce équitable au bénéfice de l'association CDC Développement solidaire.

Sous-objectif n°1 – Améliorer la part de produits respectant les exigences environnementales

- Promouvoir une alimentation durable au sein de l'offre de restauration collective et autres marchés ayant une dimension d'alimentation.

1.7

Objectif 7 : Protéger, restaurer la biodiversité et lutter contre les pollutions



- La Caisse des Dépôts et plusieurs de ses filiales (dont Icade, la Société Forestière, Egis, la Compagnie des Alpes et CDC Biodiversité), sont engagées dans le dispositif « **Entreprises engagées pour la nature – Act4nature France** ».
- 18 800 m² d'emprise au sol de l'immobilier d'exploitation a été compensé via Nature 2050.
- Depuis 2021, recours à 100% de papier bureautique d'origine recyclée.

Sous-objectif n°1 – Mesurer et prendre en compte la biodiversité dans les marchés.

- Mesurer l'empreinte biodiversité de l'Etablissement public Caisse des Dépôts avant le 31/12/2024.
- Tendre vers la majorité des marchés de travaux et d'entretien d'espaces verts ou naturels qui intègrent des dispositions relatives à la préservation et la restauration de la biodiversité des milieux naturels, à l'adaptation au dérèglement climatique et à la lutte contre les espèces invasives.

Sous-objectif n°2 - Lutter contre la déforestation importée.

- Eliminer les risques de déforestation dans la chaîne d'approvisionnement.
- Tendre nos approvisionnements vers 100% de bois, papier et carton issus de forêts gérées durablement et/ou de filière de recyclage.

Sous-objectif n°3 – Réduire les pollutions et les nuisances.

- Eliminer progressivement l'usage résiduel de pesticides et engrais de synthèse dans l'entretien des espaces verts.
- Recourir à des méthodes et produits de nettoyage écologiques (naturels et/ou labellisés ou équivalents) pour les besoins d'entretien.
- Identifier et réduire progressivement les polluants et nuisances dans les marchés.
- Augmenter la part de chantiers à faibles nuisances en instituant une charte Chantiers à faibles nuisances.

OBJECTIFS

Axe 1

D'ici fin 2027, l'objectif est que les émissions de GES liées aux achats de la CDC baissent de **1/3** par rapport à 2019.

Libellé : Emissions annuelles de gaz à effet de serre en tCO₂e du fonctionnement interne de l'Établissement Public Caisse des Dépôts.

Fréquence : Annuelle.

Périmètre : Emissions de gaz à effet de serre du fonctionnement interne de l'Établissement Public Caisse des Dépôts.

En 2019, le total des émissions de GES liées aux achats était de 66 000 tCO₂e. D'ici fin 2027, l'effort de réduction serait de l'ordre de 22 000 tCO₂e pour atteindre 44 000 tCO₂e.

D'ici fin 2027, l'objectif est que la production des déchets de l'EP baisse de **1/4** par rapport à 2017.

Libellé : Evolution du volume des DAE et DMA produits par ETP.

Fréquence : Annuelle.

Périmètre : Déchets DAE et DMA produits par les collaborateurs de l'EP CDC.

Indicateur du Département des achats :

D'ici fin 2024, **100%** des marchés éligibles lancés au cours de l'année comprennent au moins une clause OU un critère environnemental.

D'ici fin 2025, **100%** des marchés éligibles notifiés au cours de l'année comprennent au moins une clause ET un critère environnemental.

D'ici fin 2026, **100%** des marchés éligibles notifiés au cours de l'année comprennent une clause, un critère environnemental et prennent en compte des enjeux environnementaux dans la définition du besoin.

Libellé : Part en nombre de marchés éligibles notifiés au cours de l'année comprenant une considération (clause, critère et définition du besoin) environnementale.

Fréquence : Annuelle.

Périmètre : Marchés de l'EP.

AXE 2 : ACHATS AU SERVICE DE L'INCLUSION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Cet axe consacré aux **achats au service de l'inclusion sociale et professionnelle** est une thématique ancienne et ancrée dans les pratiques achats. Par ailleurs, la Caisse des Dépôts est consciente de sa responsabilité en matière d'égalité, diversité et inclusion.

Dans sa raison d'être, la CDC porte l'ambition d'être un employeur responsable et d'offrir une vie meilleure pour toutes et tous. C'est pour cela qu'elle va accroître les efforts et renforcer les dispositifs d'inclusion dans les marchés.

La convention passée avec Handeco permet de cibler de nouveaux marchés. Par ailleurs, dans son nouveau questionnaire RSE, la CDC interroge régulièrement ses fournisseurs pour connaître l'engagement de sa chaîne d'approvisionnement.

Objectif 1 : Renforcer l'insertion sociale et professionnelle



MARCHES EXEMPLAIRES, BONNES PRATIQUES ET ACTIONS EN COURS

- La Caisse des Dépôts possède une convention avec HANDECO pour cibler les marchés propices au recours aux ESAT.
- Certains marchés sont réservés à des ESAT (saisie de données comptables ; entretien des espaces verts ; traiteur ; tri des archives, intérim ...).
- Mise en place d'un marché d'audit et de formation des collaborateurs à l'accessibilité numérique des services proposés par la CDC.
- Lot spécial fournitures de bureau - matériel adapté.

Sous-objectif n°1 - Renforcer la prise en compte du handicap dans les marchés.

- Améliorer l'intégration du handicap dans les marchés.

Sous-objectif n°2 - Favoriser les opérateurs économiques qui emploient des travailleurs en situation de handicap.

- Promouvoir les entreprises qui embauchent des travailleurs en situation de handicap.

Sous-objectif n°3 - Accroître les achats passés auprès des structures de l'inclusion.

- Augmenter les achats effectués auprès de partenaires économiques portant une démarche en faveur de l'insertion.

Objectif 2 : Promouvoir l'égalité Femme / Homme et lutter contre les discriminations



MARCHES EXEMPLAIRES, BONNES PRATIQUES ET ACTIONS EN COURS

- Marché de formation portant sur l'égalité, la diversité et l'inclusion professionnelle.
- En 2022, l'index Egapro de la Caisse des Dépôts est de 92 / 100.
- Une salle de lactation a été créée dans un bâtiment de la Caisse des Dépôts.

Sous-objectif n°1 - Promouvoir l'égalité femme / homme par la commande publique.

- Rappeler les engagements et les attentes de la Caisse des Dépôts en faveur de l'égalité femme / homme.
- Structurer les marchés pour inciter les entreprises à appliquer l'égalité femme / homme.

Sous-objectif n°2 - Lutter contre les discriminations.

- Communiquer auprès des parties prenantes de l'achat sur la lutte contre les discriminations.
- Valoriser les démarches mises en œuvre chez les fournisseurs de la CDC visant à lutter contre les discriminations.



2.3

Objectif 3 : Améliorer les conditions de travail

MARCHES EXEMPLAIRES, BONNES PRATIQUES ET ACTIONS EN COURS

- La charte de déontologie du Groupe CDC rappelle aux fournisseurs les engagements qu'ils doivent tenir.
- Marché formation professionnelle et qualité de vie au travail.
- Lors du récent renouvellement du marché ménage, les horaires d'intervention ont été aménagés sur des heures normales en journée.

Sous-objectif n°1 - Renforcer le suivi du devoir de vigilance de la chaîne d'approvisionnement.

- Inciter les entreprises à renforcer le cadre de suivi de leur chaîne d'approvisionnement.
- Améliorer et faciliter le contrôle du devoir de vigilance.

Sous-objectif n°2 - Veiller à l'amélioration des conditions de travail des prestataires.

- Améliorer les conditions de travail des prestataires et de leurs sous-traitants.

OBJECTIFS AXE 2

Indicateur du département des achats :

D'ici 2025, **30%** des marchés éligibles notifiés au cours de l'année comprennent au moins une considération sociale.

A partir de 2026, **100%** des marchés éligibles notifiés passés selon une procédure formalisée devront comprendre une clause d'exécution en matière sociale (sauf cas dérogatoires prévus par la Loi).

Libellé : Part des marchés éligibles en nombre notifiés au cours de l'année comprenant une considération (clause / critère) sociale.

Fréquence : Annuelle.

Périmètre : Marchés de l'EP.

AXE 3 : ACHATS INNOVANTS ET ECONOMIQUEMENT RESPONSABLES

Dans ce troisième axe dédié à **l'achat innovant et économiquement responsable**, sont explorées les pratiques visant à concilier l'innovation avec la responsabilité économique et le développement des territoires.

La Caisse des Dépôts, favorise l'accès des TPE/PME à la commande publique et souhaite accroître le recours aux acteurs de l'ESS après un premier marché concluant.

Les achats soutiennent l'innovation des métiers en les accompagnant vers des offres innovantes. Et la démarche d'innovation devra également se traduire en technique d'achat.



3.1

Objectif 1 : Faciliter l'accès des PME à la commande publique.

MARCHES EXEMPLAIRES, BONNES PRATIQUES ET ACTIONS EN COURS

- En 2022, le Groupe CDC a financé et investi 39 milliards d'euros en faveur des TPE/PME.
- En 2022, 47% du volume d'achat (66% en nombre de marchés) de l'Établissement Public CDC est consacré aux TPE/PME.
- Premier lot réservé aux acteurs de l'ESS sur le marché traiteur.

Sous-objectif n°1 - Simplifier l'accès à la commande publique.

- Favoriser la communication avec les TPE/PME, ESAT et acteurs de l'ESS pour les encourager à répondre aux marchés publics.
- Mettre en place des conditions permettant à ces acteurs d'accéder plus facilement aux marchés publics.

Sous-objectif n°2 - Encourager le recours à des achats à destination des PME et des acteurs de l'ESS

- Sensibiliser les prescripteurs et leur donner les moyens d'identifier ces acteurs.

3.2

Objectif 2 : Stimuler l'acquisition de produits innovants



MARCHES EXEMPLAIRES, BONNES PRATIQUES ET ACTIONS EN COURS

- Plateforme digitale participative d'intelligence collective (achat innovant).
- Cartographie dynamique des écosystèmes et atelier de co-construction de solutions pour BDT-D (achat innovant).
- La CDC organise depuis 2023, un TechSprint pour mobiliser et accompagner les projets utilisant la DATA pour accélérer la transition écologique.

Sous-objectif n°1 - Développer les pratiques achats au service de l'innovation.

- Améliorer la connaissance des solutions innovantes de certains secteurs.

Sous-objectif n°2 – Encourager la transformation interne innovante des achats.

- Renforcer l'usage de processus d'innovation en lien avec les achats.

OBJECTIFS AXE 3

D'ici fin 2027, le recours potentiel à l'ESS sera étudié sur les segments d'achat pertinents.

Libellé : Nombre des marchés auprès d'acteurs issus de l'ESS.

Fréquence : Annuelle.

Périmètre : Volume d'achat HT de l'EP.

AXE 4 : GOUVERNANCE DU SPASER ET PERFORMANCE ACHAT

Depuis 2010, le Comité de Pilotage (COFIL) RSE ECOTIDIEN piloté par le pôle RSE interne planifie et met en œuvre des actions rendant plus responsable le fonctionnement interne de la Caisse des Dépôts. En 2017, cette dernière a adopté son premier SPASER qui a été suivi du second en 2021. Le volet « achats responsables » est devenu essentiel à la bonne réussite des ambitions de la CDC.

Renforcer l'amont et l'aval du projet d'achat est l'une des ambitions fortes de ce SPASER. Le contrôle, le reporting et l'évaluation des clauses RSE auprès des fournisseurs et sous-traitants sont pour cela indispensables.



MARCHES EXEMPLAIRES. BONNES PRATIQUES ET ACTIONS EN COURS

- Pour certains marchés, la pondération du critère RSE atteint d'ores et déjà 20%.
- Après avoir formé en 2022 tous les membres du COMEX, la Fresque du Climat est déployée à tous les collaborateurs.
- Tous les collaborateurs ont suivi un MOOC interne sur les ODD en lien avec les activités de la CDC.

Sous-objectif n°1 – Améliorer la prise en compte de la RSE dans la définition du besoin.

- Développer le sourcing et benchmark.

Sous-objectif n°2 – Renforcer la RSE dans les techniques d'achat.

- Adapter la pondération des critères RSE sur les marchés à forts enjeux.
- Intégrer des plans de progrès dans les marchés (plans de progrès en matière d'innovation, environnementale, économique...).
- Remplacer progressivement les plans de progrès et clauses incitatives par des clauses prescriptives.
- Mettre en place progressivement des clauses de pénalités en cas de non-respect des engagements RSE.
- Utiliser le levier de la négociation sur tous les marchés à procédure le permettant, notamment sur le volet RSE.
- Rédiger des cadres de réponse afin d'accompagner les entreprises pour optimiser les réponses en matière RSE.
- Développer les clauses de réexamens et la pratique des variantes lorsque cela est pertinent.
- Explorer les motifs d'exclusion à l'appréciation des acheteurs.
- Développer les techniques d'achats suivantes : dialogue compétitif, partenariat d'innovation...

Sous-objectif n°3 – Développer une approche en cycle de vie et en coût complet.

- Anticiper l'émergence de l'analyse par cycle de vie et coût complet.

Sous-objectif n°4 – Stratégie achats.

- Elaborer une matrice RSE des achats détaillant pour chaque nature d'achat le niveau d'importance des enjeux RSE identifiés dans ce SPASER.

Sous-objectif n°5 – Former et outiller les acheteurs et les prescripteurs.

- Instaurer une dynamique de formation continue des acheteurs et des prescripteurs en matière d'achats responsables.
- Outiller les acheteurs.

4.2

Objectif 2 : Améliorer le contrôle de l'exécution du marché



MARCHES EXEMPLAIRES, BONNES PRATIQUES ET ACTIONS EN COURS

- Un cycle de formation en e-learning permet aux prescripteurs de se former aux pratiques achats sur l'exécution des marchés.

Sous-objectif n°1 – Contrôler l'exécution du marché.

- Améliorer l'efficacité du contrôle de l'exécution des clauses de développement durable dans les marchés publics en expérimentant les RETEX avec les services prescripteurs et RSE.

Sous-objectif n°2 – Bilan de fin de marché.

- Développer le dispositif de bilan de fin de marché.

4.3

Objectif 3 : Gouvernance du SPASER



MARCHES EXEMPLAIRES, BONNES PRATIQUES ET ACTIONS EN COURS

- Le COPIL RSE ECOTIDIEN piloté depuis 2010 par le pôle RSE interne suit deux principaux objectifs : éviter et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) ainsi que faire adopter des pratiques plus responsables en interne.
- Des échanges réguliers ont lieu entre les responsables RSE et Achats ainsi qu'entre les équipes opérationnelles.
- La prise en compte de la dimension RSE est intégrée à l'entretien d'objectif professionnel (EOP) annuel des acheteurs.

Sous-objectif n°1 – Gouvernance du SPASER.

- Instaurer une gouvernance du SPASER 2024 – 2027.
- Etudier la labélisation Relations fournisseurs et achats responsables (RFAR) pour l'Etablissement Public.

Sous-objectif n°2 – Communication du SPASER.

- Communiquer le SPASER sur les canaux internes de la CDC, dans les directions prescriptrices et les canaux externes.
- Utiliser le SPASER pour faire émerger une communauté de bonnes pratiques avec l'ensemble de nos filiales.
- Utiliser l'intéressement pour ajouter des objectifs liés aux achats responsables pour les prescripteurs concernés.

OBJECTIFS AXE 4

D'ici fin 2027, le taux de réalisation du SPASER est **supérieur à 90%**.

Libellé : Part des actions réalisées dans le cadre du SPASER 2024 – 2027 de la Caisse des Dépôts.

Public concerné : Toutes les directions de l'Établissement Caisse des Dépôts.

Fréquence : Annuelle.

Périmètre : SPASER 2024 – 2027 de la Caisse des Dépôts.

Nos engagements

Afin de suivre dans la durée l'efficacité de notre démarche 6 indicateurs feront l'objet d'une évaluation et d'une communication régulière en application des principes de transparence, d'intégrité et de bonne gestion.

AXE 1 : Les achats au service de la transition écologique

AXE 2 : Les achats au service de l'inclusion sociale et professionnelle

AXE 3 : Les achats innovants et économiquement responsables

AXE 4 : Gouvernance du SPASER et performance achat

D'ici fin 2027, les émissions de GES liées aux achats de la CDC devront baisser de **1/3** par rapport à 2019 soit une réduction de 22 000 tCO2e (ce qui permet de passer de 66 000 tCO2e à 44 000 tCO2e).

D'ici fin 2027, la production de déchets de l'EP CDC devra baisser de **1/4** par rapport à 2017.

D'ici fin 2027, le recours potentiel à l'ESS sera étudié sur les segments d'achat pertinents.

D'ici fin 2027, le taux de réalisation du SPASER est supérieur à **90%**.

Indicateurs du département des achats.

Fin 2027, **100%** des marchés éligibles notifiés au cours de l'année devront comprendre une clause, un critère environnemental et prendront en compte des enjeux environnementaux dans la définition du besoin.
La progression est détaillée en page 14.

Fin 2027, **100%** des marchés éligibles notifiés passés selon une procédure formalisée devront comprendre une clause d'exécution en matière sociale.
La progression est détaillée en page 18.